



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/53

Objet : Tarifs assainissement 2025

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage : 15 novembre 2024

Date de réunion : 21 novembre 2024

Nombre de conseillers : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le vingt et un novembre à 20h05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h12), Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe (à partir de 20h09), M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. Gauthier SAVART et Mme SOCQUET Anne-Laure conseillers municipaux.

Étaient excusés : M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, M. FERNANDES Michel qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART, M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à M. MERCIER Michel, M. ROZIER Raphaël qui a donné pouvoir à Mme MICHAUD Laurence et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Étaient absents : Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h11) et M. PAIN Philippe (jusqu'à 20h08)
Mme SOCQUET Anne-Laure est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins de financement du budget assainissement 2025, il est proposé d'augmenter l'abonnement annuel et la part communale de la redevance d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, non assujettis à la TVA, applicables sur l'ensemble de la commune de BAGE-DOMMARTIN :

	Tarifs
Participation pour le financement de l'assainissement collectif :	
- construction nouvelle, tarif par unité de logement	3 100 € HT
- construction nouvelle, tarif par unité, autres usages	3 100 € HT
Les tarifs sont non assujettis à la TVA.	

- approuve le montant de l'abonnement annuel pour l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025
- approuve le montant de la part communale redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	Tarif
- Abonnement annuel	46 € HT
- Part communale redevance d'assainissement collectif	1,95 €/m ³

Fait et délibéré en mairie,

Le 21/11/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20241121-2024-53-DE
Date de télétransmission : 22/11/2024
Date de réception préfecture : 22/11/2024

